

CONFLITS DANS L'AIR

COMMUNIQUÉS DE SECTION - REIMS



Équilibre social en danger !

Lors du dernier CT DSNA, notre directeur a exprimé sa volonté de limiter la capacité des contrôleurs à muter. Alors que pour faire face à une hausse sans précédent du trafic, les efforts demandés aux contrôleurs n'ont jamais été aussi importants, la brutalité de ce projet arrive telle une véritable sanction pour les contrôleurs Rémois.

Contexte

La DSNA se retrouve face à un choix cornélien, conséquence d'une politique dogmatique de réduction des effectifs qui la contraint aujourd'hui à devoir conjuguer une chute importante des effectifs à une forte hausse du trafic en survol. Dans ce contexte alarmant, elle a annoncé :

♦ Vouloir maximiser le nombre d'ICNA « utiles », comprenez d'ICNA « qualifiés », ce qui revient à annoncer une limitation de la mobilité des contrôleurs.

♦ Vouloir définir un effectif cible exprimé en nombre de PC par équipe à l'horizon 2023 dans les 5 CRNA, Roissy et Orly.

Outre le caractère surprenant de telles annonces, les chiffres proposés, basés sur une méthode de calcul inconnue sont clairement insuffisants. **De même, les menaces qu'elles font peser sur nos conditions de travail, sont inacceptables.**

Quelles conséquences au CRNA-Est ?

• L'effet boule de neige

Qui veut maximiser le nombre d'ICNA qualifiés se doit de limiter le nombre d'ouvertures d'AVE. Une fois ce nombre contraint et la mobilité des agents réduite, les impacts pour la salle de Reims ne s'arrêteront malheureusement pas là.

Les centres habituellement receveurs d'AVE verraient leurs nombres ne plus satisfaire leurs besoins. Nul doute que cette baisse serait alors compensée par **une sur-affectation de sortie ENAC vers ces centres dit attractifs**. Le prochain GT effectif ne verra malheureusement que **49 sorties ENAC** réparties dans toute la France. Une telle philosophie aurait ainsi pour conséquence immédiate la **réduction drastique des sorties ENAC affectées à Reims**.

Or celles-ci sont l'unique ressource en effectif du CRNA-Est, centre non attractif par excellence.

L'âge moyen de départ en CAP est de plus en plus élevé et ne ferait qu'augmenter si le plan du DSNA devait s'appliquer.

Le CRNA-Est, avide de mobilité et ultra-dépendant des ab-initio sera le principal centre touché par ces annonces, même si c'est l'ensemble de la profession qui pâtira du manque de vision de nos dirigeants.

Pour faire face au problème d'effectif qui s'aggrave, le SNCTA continue de revendiquer la mise en place d'un mécanisme de fidélisation dans les centres définis comme non attractifs.

Résoudre un problème à court terme au prix du sacrifice de l'effectif rémois dès 2022, est-ce là, la vision de notre DSNA ?

Cette rupture annoncée de l'équilibre entre mobilité et affectation des sorties ENAC dans le nord est inenvisageable. Tout particulièrement à Reims, où cela infligerait une double peine.

• Report du CT Local

Les annonces du DSNA sont intervenues en pleines négociations locales de l'expérimentation RH 2018/19, censée accueillir le début de la transformation 4F. Dans un tel contexte et devant l'ampleur que ces annonces auraient au CRNA-Est, **la section locale du SNCTA a décidé d'interrompre toutes négociations**. Elle a également obtenu du Chef de Centre que le **CT local soit repoussé à une date ultérieure**. Les efforts supplémentaires liés à une transformation 4F de plus de 2 ans, ne sauraient être négociés sereinement alors que pèse sur les Rémois de telles menaces.

Le SNCTA au travail

Ces déclarations de notre directeur constituent une véritable **déclaration de guerre faite à la mobilité et plus globalement à la paix sociale de la DSNA**. Le SNCTA, garant des conditions de travail de tous les contrôleurs défend une politique juste et claire sur ce sujet.

Elle vise à une stricte limitation des sorties ENAC dans les centres attractifs afin d'assurer une mobilité indispensable à la paix sociale dans les centres du Nord. Le SNCTA fort de son expérience travaille d'arrache-pied pour convaincre notre administration du caractère dangereux que représenterait un tel plan. Pour les rémois, les conséquences sur la mobilité et sur les effectifs post 2022 seraient considérables. Il s'assurera au contraire qu'un équilibre convenable soit conservé. **Le SNCTA réaffirme son attachement viscéral au droit à la mobilité et ne peut envisager une politique de régulation des départs que via des mesures incitatives.**

– En arrivant à Reims, vous pensiez en prendre pour 15 ans maximum ? Le DSNA vous propose d'en prendre pour perpétuité. Vous n'êtes pas d'accord. Rejoignez-nous dans le combat !!

